



UNION EUROPEENNE

DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU BURKINA FASO

**Conférence sur les enjeux du coton génétiquement modifié en Afrique**

**Ouagadougou, 16-18 septembre 2008**

**Discours de la Commission européenne**

**par Monsieur Amos Tincani**

- Monsieur le Représentant du Secrétariat du Groupe ACP,
- Monsieur le Président du COS-coton,
- Messieurs les Représentants des Ministères
- Messieurs les membres de l'AICB,
- Messieurs les Représentants des PTF
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole pour vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de cette conférence sur le coton génétiquement modifié.

Le coton est une culture importante en Afrique. Il est cultivé dans plus de 30 pays Africains, dont certains parmi les pays les plus pauvres du monde. De plus, il est surtout le fait de petits planteurs, dont les revenus familiaux sont généralement inférieurs aux revenus moyens des familles dans les pays concernés. Le coton est aussi fortement lié à la sécurité alimentaire. On le produit dans des exploitations produisant du maïs, du mil, du manioc et d'autres cultures vivrières. La culture du coton signifie souvent un accès au crédit et aux intrants et, par conséquent, des rendements plus importants pour les cultures vivrières. Le coton est aussi important en termes de création d'emplois. La FAO a estimé que l'emploi total attribuable au coton au niveau des exploitations agricoles du Burkina Faso, Mali, Benin et Tchad comptait à lui seul pour 2 millions de travailleurs. Pour ces raisons, le coton occupe une place spéciale dans la coopération entre l'UE et l'Afrique.

Vous vous souviendrez de la baisse historique du prix du coton au début de ce siècle. L'UE reconnût rapidement les difficultés que cette situation causait aux pays producteurs de coton en Afrique. En réponse à cela, la Commission Européenne a organisé en juillet 2004 à Paris un Forum sur le Coton, afin de

réunir les représentants Africain et Européens. Le résultat de cette conférence a été un accord de Partenariat, basé sur un Plan d'Action pour le Coton établi de commun accord. Ce Plan d'Action a orienté l'agenda de la coopération au développement durant ces trois dernières années entre l'UE et nos partenaires Africains, et continuera à le faire dans le futur proche.

Pour la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique pour le Coton, l'UE a mobilisé des ressources financières importantes. Plus de 260 millions d'euros ont été alloués à des programmes et des projets sur le coton, dont 140 millions d'euros ont été canalisés à travers la Commission Européenne. Ces montants incluent les appuis budgétaires sectoriels, où l'appui au secteur cotonnier a été ciblé, mais excluent les appuis budgétaires généraux aux pays producteurs de coton. L'appui budgétaire général a malgré cela été substantiel et a été une source importante de soutien qui peut être utilisée de manière rapide pour mitiger les effets négatifs de la chute des prix du coton sur les macro-économies des pays concernés. Le montant total que je mentionnais, à savoir € 260 million dédiés au coton, est de loin la contribution la plus importante allouée au coton fournie par un partenaire du développement.

Actuellement, la mise en œuvre du Partenariat bat son plein. La Commission Européenne a décaissé à ce jour 50 millions d'euros, ce qui représente plus d'un tiers du montant total alloué au coton. Les pays concernés par ces décaissements sont nombreux et comprennent entre autres la Centrafrique, la Cote d'Ivoire, le Mali, le Mozambique et le Zimbabwe. La plupart des programmes et projets sont actuellement en pleine mise en œuvre et une augmentation des décaissements peut donc être attendue pour les mois à venir.

La Commission européenne a largement participé également au développement du secteur coton burkinabé à travers des appuis directs à la SOFITEX et à l'Union Nationale des Producteurs de Coton Burkinabé (UNPCB) ainsi qu'aux

groupements de producteurs de coton, dans le cadre du mécanisme de stabilisation des exportations "STABEX". La construction d'infrastructures villageoises et la réhabilitation des routes nationales RN1 et RN4 utilisées pour le transport du coton, en sont des exemples. Plus récemment, dans un contexte de crise financière aiguë de la filière, la Commission européenne a apporté un appui à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise par les acteurs de la filière, stratégie qui prévoyait notamment la recapitalisation des sociétés cotonnières. C'est dans ce cadre qu'un appui budgétaire sectoriel de 10 millions d'euros, signé en novembre 2007, a permis au gouvernement burkinabé d'assurer la prise en charge, sous forme de don, d'une partie de la participation de l'UNPCB à l'augmentation de capital des sociétés cotonnières. Le décaissement de la première tranche fixe de 8 millions d'euros se fera très prochainement, suite à la décision de recapitalisation de la SOCOMA prise ce 8 septembre 2008.

Les organismes génétiquement modifiés occupent une place prépondérante dans la culture du coton. Le coton génétiquement modifié est cultivé dans de nombreux pays en voie de développement, entre autres en Chine, en Inde, au Mexique et en Afrique du Sud. Son utilisation n'est pas toutefois sans provoquer une controverse. Il y a clairement des avantages et des inconvénients à l'utilisation du Coton Génétiquement Modifié. Les avantages potentiels sont : de meilleurs rendements, des économies en termes de coûts de production et une utilisation réduite de pesticides. Ces avantages doivent être cependant pondérés par les risques que cette culture comporte, tels que l'apparition d'une résistance des insectes au gène Bt, la dissémination du gène modifié, le fait que la technologie ne soit pas adaptée à des petits cultivateurs en culture pluviale, le coût des organismes génétiquement modifiés et les préférences des consommateurs. Le Plan d'Action pour le Coton EU-Afrique prend en compte ce challenge et pose de nombreuses questions importantes pour lesquelles des

réponses n'étaient pas encore disponibles à l'époque. Les Organismes génétiquement modifiés contribueront-ils à rendre le coton africain plus compétitif ? Quels sont les possibilités pour les plantes de coton résistantes au stress hydrique ? Quels sont les effets environnementaux ? Les OGM contribueront-ils à créer une dépendance vis-à-vis des multinationales ? Quel est le cadre institutionnel et légal approprié pour l'introduction du coton génétiquement modifié ? Depuis, quatre années ont passé et des informations supplémentaires sont disponibles. La présente conférence a pour objectif de proposer des éléments de réponse à certaines des questions soulevées sur le coton génétiquement modifié en Afrique. Il s'agit donc d'une réponse directe à l'un des résultats attendus du Partenariat EU-Afrique sur le Coton, à savoir la création d'aptitudes pour faciliter la prise de décision informée concernant le coton génétiquement modifié. Sur ce sujet, je suis particulièrement intéressé par l'"outil de prise de décision" qui sera exploré lors de cette conférence.

Je voudrais souligner que le but de cette conférence n'est pas de soutenir l'un ou l'autre point de vue sur les OGM mais bien de permettre une prise de décision en connaissance de cause concernant le coton génétiquement modifié. Le comité de pilotage du Partenariat EU-Afrique sur le Coton a explicitement demandé à ce que les discussions de cette conférence soient basées sur les résultats de la recherche académique, autant que faire se peut effectuée en pays en voie de développement. A l'approche des différentes questions, il est attendu qu'une attention particulière soit accordé aux coûts et bénéfices associés à cette culture pour les petits planteurs, qui constituent le groupe ciblé approprié en Afrique. La conférence ne doit cependant pas couvrir uniquement les volets économiques et agricole, nous nous attendons à avoir une vue d'ensemble qui couvre aussi les aspects environnementaux, institutionnel et légal.

Il est reconnu que l'UE a une approche fortement prudente envers les OGM en général et le coton ne fait pas exception. Lorsqu'il s'agit d'utiliser le coton OGM

pour la culture ou pour la consommation alimentaire humaine (huile de coton) ou animale dans l'UE, une procédure élaborée d'autorisation existe, qui inclut une évaluation des risques par l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) et une longue procédure d'approbation. Concernant le coton, l'importation de nombreuses variétés dans l'UE a été approuvée pour des utilisations alimentaires humaines et animales<sup>1</sup>. Jusqu'ici aucune requête pour cultiver du coton OGM dans l'UE n'a été effectuée.

Concernant les OGM dans les pays en voie de développement, la CE respecte bien entendu le choix de chaque pays. Dans le cas où un pays décide d'introduire les OGM, la CE encouragerait la mise en place des structures adéquates en rapport avec le cadre législatif, institutionnel, la recherche, la vulgarisation. Cela devrait rendre possible, par exemple, la coexistence entre coton OGM et non OGM, permettant de ce fait aux petits planteurs de choisir d'adopter ou pas les variétés OGM.

Avec ces quelques mots d'introduction, je souhaite que cette conférence remplisse vos attentes et attends avec impatience les résultats qui en ressortiront.

---

<sup>1</sup> Cinq variétés ont été approuvées aux fins d'importations alimentaires humaines et animales; pour plusieurs autres variétés, le processus d'approbation est en cours